

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 28 septembre 2021

Délibération

N° 21.155.4

En exercice 37

Présents 30

Votants 34

Pour 34

Contre 0

Abstention 0

**PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE LECTURE
PUBLIQUE**

**RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU MÉDIATHÈQUES
ET LUDOTHÈQUE EN DOMITIENNE - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 22/09/2021

L'an deux mille vingt et un
Et le 28 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

30 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

4 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT).

3 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 28 septembre 2021

**Révision du règlement intérieur du Réseau médiathèques et ludothèque en Domitienne -
Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 2014.01.09 du 29 janvier 2014 portant adoption du règlement intérieur des médiathèques membres du réseau intercommunal de lecture publique ;

Vu la délibération n° 20.146.1 du 23 septembre 2020 portant modification statutaire par avenant n°18, relative notamment à la prise de compétence supplémentaire « Création et gestion d'une ludothèque intercommunale » et renommant la compétence complémentaire « Lecture publique par la coordination du réseau intercommunal des médiathèques » ;

Vu la délibération n° 21.080.4 du 13 avril 2021 approuvant la Convention cadre pour le fonctionnement du réseau intercommunal des médiathèques et de la ludothèque intercommunale ;

Vu le projet de révision du règlement intérieur du Réseau médiathèques & ludothèque en Domitienne et ses annexes ;

Considérant que, dans le cadre du Projet de service Lecture publique, dans son Axe 1 « lever les freins à l'accueil de tous les publics », la première action consiste à « simplifier le règlement intérieur » ; que cette simplification doit en faciliter la lecture et la compréhension pour le public ;

Considérant que ce projet implique un assouplissement des règles d'usage mais aussi un accroissement de quotas et de durée de prêts ; que les prêts sont désormais consentis pour les « cartes individuelles » à 20 documents durant 4 semaines et pour les « cartes collectivités » à 30 documents durant 12 semaines ;

Considérant que ledit règlement comporte 5 annexes, à savoir la Charte d'utilisation d'Internet, les conditions de prêt de liseuses, la fiche d'inscription pour les Collectivités, la fiche d'inscription individuelle et l'autorisation parentale pour les mineurs ;

Considérant que les éventuels frais d'adhésion et autres services (impressions, photocopies) sont librement déterminés par les communes (régies municipales) ;

Considérant que de nouveaux services doivent être introduits dans le règlement intérieur, à savoir le prêt de liseuses, ainsi que le service de ludothèque intercommunale et le prêt de jeux ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CASTAN, 3^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la révision du règlement intérieur du Réseau médiathèques & ludothèque en Domitienne.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

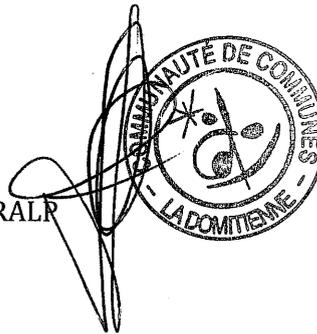
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com